

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FRANÇOIS-DE-L'ÎLE-D'ORLÉANS
M.R.C. DE L'ÎLE D'ORLÉANS

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de **Saint-François-de-l'Île-d'Orléans** sur le Plan triennal d'immobilisation 2023-2024-2025 tenue à la salle du conseil, située à la Mairie de la Municipalité au 3491, chemin Royal, le lundi 7 novembre 2022 à 21 h 10, sous la présidence de **Madame Lina Labbé, mairesse**.

Sont présents :

- Maude Nadeau, conseillère au siège numéro 1
- Lauréanne Dion, conseillère au siège numéro 2 ;
- Patrick Lachance, conseiller au siège numéro 3 ;
- Gaétan Longchamp, conseiller au siège numéro 4 ;
- Denis Côté, conseiller au siège numéro 6 ;

Est absent :

- Dominique Labbé, conseiller au siège numéro 5 ;

Secrétaire d'assemblée : Marco Langlois, directeur général/greffier-trésorier.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance ;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour ;
3. Présentation du Plan d'immobilisations 2023-2024-2025 ;
4. Adoption du Plan d'immobilisations 2023-2024-2025 ;
5. Période de questions ;
 - Les délibérations et la période de questions de cette séance porteront exclusivement sur le plan triennal d'immobilisations.
6. Clôture de la séance.

Item 1 **Ouverture de la séance**

Les membres du conseil présents à l'ouverture de la séance, formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par la présidente.

022-107

Item 2 **Lecture et adoption de l'ordre du jour**

L'ordre du jour est adopté sur proposition de Maude Nadeau avec l'appui de Gaétan Longchamp.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

Item 3 **Présentation du Plan d'immobilisations 2023-2024-2025**

Dépôt du plan triennal d'immobilisation (2023-2024-2025)

Voici le programme des immobilisations de la Municipalité pour les années 2023-2024-2025 que je dépose aujourd'hui le 7 novembre 2022 pour adoption par le conseil municipal.

Le but premier d'un plan triennal d'immobilisation est de dresser un inventaire des projets que la Municipalité prévoit de réaliser au cours de ces 3 années. Ce plan établit l'échéancier des projets, selon l'année de leur réalisation, les sommes à investir et le mode de financement de ces immobilisations prévues par la Municipalité dans ce plan. Le tout évidemment, en tenant compte de l'équilibre entre les besoins de la communauté et la capacité de payer des contribuables.

Au cours de ces trois années, les projets sont présentés individuellement au conseil municipal pour adoption. Cette méthode permettant aux membres du conseil de faire une analyse détaillée de chacun de ces projets avant d'autoriser leur réalisation et déterminer les moyens de financement qui seront retenus.

Il est ainsi possible que des projets soient, ajoutés, retardés ou éliminés en cours d'année.

Voici les réalisations que la Municipalité prévoit.

- Entretien des infrastructures existantes (routes, immeubles, équipements, etc.)
- Améliorer les services et la qualité.
- Favoriser le développement économique, culturel et social.

022-108

Item 4 **Adoption du Plan d'immobilisations 2023-2024-2025**

Attendu que l'article 953.1 du Code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1) stipule qu'une municipalité locale doit, au plus tard le 31 décembre de chaque année, adopter le programme des immobilisations de la Municipalité pour les trois exercices financiers subséquents ;

Attendu que les éléments qui doivent composer le plan d'immobilisation sont définis par la loi ;

En conséquence,

Sur proposition de Lauréanne Dion, avec l'appui de Patrick Lachance

Il est résolu

Que le Plan d'immobilisations 2023-2024-2025 est adopté, et qu'il soit statué et décrété ce qui suit :

Programme triennal d'immobilisation (PTI) 2023 – 2024-2025

Programme triennal d'immobilisation (PTI) 2023 - 2025

Projets	Année	Prévision coûts	Subvention taxe d'achèze	Subvention FRB	Autre subvention	Contribution volontaire	Fonds de roulement Municipalité	Budget courant Municipalité
Politique d'outils / Atouts								
Réfection de la patinoire et ajout d'une surface multiusage	2024	275 000,00 \$	239 250,00 \$	- \$	- \$	- \$	35 750,00 \$	- \$
Ajout d'un aroûble de jeu d'enfant	2023	20 000,00 \$	- \$	- \$	20 000,00 \$	- \$	- \$	- \$
Cours de secourisme	2023	3 000,00 \$	- \$	2 000,00 \$	- \$	- \$	- \$	1 000,00 \$
Mairie / Silon								
Freque Fapade Mairie	2025	5 000,00 \$	- \$	- \$	5 000,00 \$	- \$	- \$	- \$
Garage municipal	2023	75 000,00 \$	- \$	- \$	75 000,00 \$	- \$	- \$	- \$
Vosie								
Securitee acces chemin du Quai (incluant achat de terrain)	2025	100 000,00 \$	80 000,00 \$	- \$	- \$	- \$	20 000,00 \$	- \$
Amenagement trottoirs secteur village	2025	75 000,00 \$	65 250,00 \$	- \$	- \$	- \$	9 750,00 \$	- \$
Réfection passage chemin du Quai et ajout d'un éclairage	2023	70 000,00 \$	40 900,00 \$	- \$	20 000,00 \$	- \$	9 100,00 \$	- \$
Affichage électronique limite de vitesse	2023	10 000,00 \$	8 700,00 \$	- \$	- \$	- \$	1 300,00 \$	- \$
Réfection Montée Guehard	2025	25 000,00 \$	21 750,00 \$	- \$	- \$	- \$	3 250,00 \$	- \$
Parc de la Toce								
Réfection des piles de la Toce-du-Nordet	2023	200 000,00 \$	174 000,00 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	26 000,00 \$
Sculpture	2023	1 000,00 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	1 000,00 \$
Parc du Quai								
Finage sur stationnement	2023	10 000,00 \$	8 700,00 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	1 300,00 \$
Lettre d'intention acquisition acceptée; discussions en cours	2023	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
Parc du Silon								
Finage sur stationnement	2023	10 000,00 \$	8 700,00 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	1 300,00 \$
Urbanisme et environnement								
Amenagement d'un bécédece au bout du stationnement de l'église	2023	15 000,00 \$	- \$	- \$	15 000,00 \$	- \$	- \$	- \$
Sécurité publique								
Amenagement Citene estimée route d'Argenson y	2025	30 000,00 \$	26 100,00 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	3 900,00 \$
Promotion de la Municipalité et amélioration de la qualité de vie des citoyens								
Production et diffusion d'un document audio-visuel de la Municipalité	2023	6 000,00 \$	- \$	4 200,00 \$	- \$	- \$	- \$	1 800,00 \$
Total		930 000,00 \$	673 350,00 \$	6 200,00 \$	135 000,00 \$	- \$	79 150,00 \$	36 300,00 \$
Total par année								
	2023	420 000,00 \$	241 000,00 \$	6 200,00 \$	130 000,00 \$	- \$	10 400,00 \$	32 400,00 \$
	2024	275 000,00 \$	239 250,00 \$	- \$	- \$	- \$	35 750,00 \$	- \$
	2025	235 000,00 \$	193 100,00 \$	- \$	5 000,00 \$	- \$	33 000,00 \$	3 900,00 \$

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

Item 6 **Période de questions**

Selon les règles de régie interne du Conseil municipal, la période de questions débute à 21 h 15 et se termine à 21 h 17 pour un total de 2 minutes.

- Les délibérations et la période de questions de cette séance porteront exclusivement sur le plan triennal d'immobilisations.

2 personnes étaient présentes à la séance.

Item 7 **Clôture de la séance**

L'ordre du jour étant épuisé, la présidente déclare la clôture de la séance il est 21 h 17.

* En signant le présent procès-verbal, la mairesse reconnaît avoir signé toutes et chacune des résolutions y figurant.